



Issue de la fusion de 6 intercommunalités du Nord-Yvelines, la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise a été créée le 1er janvier 2016. Elle regroupe plus de 400 000 habitants et 73 communes, autour des pôles urbains de Mantes-la-Jolie, Les Mureaux et Poissy.



Conformément au Code général des collectivités territoriales, la Communauté urbaine GPS&O assure plusieurs compétences obligatoires, en lieu et place des communes membres : [le développement économique et le tourisme, la mobilité et les déplacements urbains, les équipements socio-culturels et sportifs, l'aménagement de l'espace et l'équilibre social de l'habitat, la voirie et le stationnement, la politique de la ville, l'environnement, la gestion de divers services publics d'intérêt collectif.](#)

Certaines de ces compétences n'étaient pas prises en charge par la CAMY. Cela est notamment le cas de **la voirie et du stationnement** qui sont désormais une **compétence communautaire** et ne seront donc plus gérées par la commune. Un lourd travail a été réalisé en 2016 par le personnel municipal, les élus et le personnel du GPS&O pour identifier les voiries à transférer (qui représentent la quasi-totalité de nos voiries) et pour chiffrer les charges associées.

Concrètement, si pour la commune notre entrée dans le Grand Paris Seine & Oise se traduit par l'apprentissage de nouvelles règles de fonctionnement et un poids relatif moins important dans les décisions communautaires, l'impact concernant les habitants de notre commune réside essentiellement sur l'année 2016 et à budget égal à un changement d'opérateur pour toutes les problématiques relatives à la voirie et au stationnement. Techniquement, la mairie continuera à recevoir vos demandes et les transmettra à la communauté urbaine qui en fonction de leur recevabilité agira en conséquence.